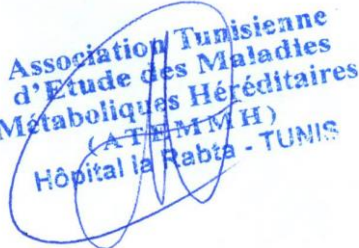


Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héritaires
« ATEMMH »

Selon les dispositions de l'article 41 du décret de loi N°88 du 24 Septembre 2011, l'Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héritaires « ATEMMH » déclare avoir reçu, deux virements de l'étranger :

- Un virement le **02 Octobre 2017**, d'un montant de **8605,200 DNT** de la part du laboratoire pharmaceutique « **Swedish Orphan** » et ce à titre de contribution à la réalisation d'un registre national sur les Aminoacidopathies (contribution pour l'année 2017).
- Un virement le **25 Octobre 2017**, d'un montant de **3888,810 DNT** de la part des laboratoire « **Orphan Europe** » et ce à titre de complément de subvention pour la réalisation de la 11^{ème} école métabolique qui s'est déroulée le 05-06 mai 2017 à Hammamet.

Pr Ag AZZOUZ Hatem
Trésorier de l'ATEMMH

**Association Tunisienne
d'Etude des Maladies
Métaboliques Héritaires
(ATEMMH)
Hôpital la Rabta - TUNIS**